

**Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée en qualité de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Fabrice Vallée, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013.

Sa mission sera de représenter l'Institut de Physique à la Mission pour l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Fabrice Vallée demeure affecté au sein de l'UMR5579 - Spectrométrie ionique et moléculaire dont l'implantation se trouve au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Bât. A. Kastler - 43 Bd du 11 Novembre 1918 69622 VILLEURBANNE CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013, M. Fabrice Vallée percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs